



DIPROCHIM

RATICIDE BLOC 6915

PETITS BLOCS APPÂTS RATICIDE ET SOURICIDE

DESCRIPTION :

Type de produit TP14 – Rodenticide
Type de formulation... Bloc prêt à l'emploi (BB)
Substance active Difenacoum (N°CAS 56073-07-5)
Concentration 0,005% m/m
Amérisant Benzoate de denatonium 10ppm

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

Nom homologué Rubis Bloc
N° d'AMM FR-2012-0031 / professionnels de la lutte anti rongeurs
Organismes ciblés Rats noirs (*Rattus rattus*), rats bruns (*Rattus norvegicus*), souris (*Mus musculus*)
Application Utilisation en intérieur, autour des bâtiments, aux abords des infra structures, dans les déchetteries et les égouts.

FONCTIONS :

Le Difenacoum est un anticoagulant de deuxième génération.
Les rongeurs meurent d'hémorragies internes.
Les premiers symptômes apparaissent quelques heures après l'ingestion et la mort survient en moyenne 3 à 14 jours plus tard.

CARACTERISTIQUES :

Professionnels de la lutte anti rongeurs : conditionnements et blocs supérieurs
- Blocs de 20 g en boîte de 600 grs ou en seaux de 10 kgs.

MODE D'EMPLOI :

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (grand public et tous professionnels) ou dans des stations d'appâtage apportant le même niveau de sécurité que les postes d'appâtage (professionnels de la lutte anti rongeurs uniquement).

Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

Contre les rats, 90 g à 100g de produit espacé de 5 à 10 mètres.

Contre les souris, 20 g à 30g de produit espacé de 3 à 5 mètres.

Adapter le nombre de blocs paraffinés au traitement à effectuer.

Le bloc 100g avec crochet est réservé aux professionnels de la lutte anti rongeurs, pour une utilisation dans les égouts.

Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la 1^{ère} application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé



DIPROCHIM

RATICIDE BLOC 6915

PETITS BLOCS APPÂTS RATICIDE ET SOURICIDE

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

ÉLIMINATION

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations.
Déposer les postes d'appâtage usagés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.
L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé ni recyclé.

PRÉCAUTION avant UTILISATION

Utiliser les rodenticides avec précaution, avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
Porter les protections individuelles recommandées.
Ne pas utiliser pour un usage autre que ceux autorisés.
Produit à usage exclusivement biocide, ne pas utiliser dans le domaine phytosanitaire (protection des plantes).
Remarque : Sont considérées comme postes d'appâtage sécurisés les boîtes dont l'appât est rendu inaccessible aux enfants et aux organismes non-cibles.
Par ailleurs, un dispositif de fermeture doit être prévu pour empêcher son ouverture par les enfants.
Sont considérées comme autres stations d'appâtage, les dispositifs assurant le même niveau de protection vis à vis de l'homme et de l'environnement que les boîtes d'appâts, fixés de manière à ne pas être entraînés, évitant ainsi le contact direct de l'appât avec l'environnement.
Ces dispositifs doivent être conçus pour maintenir les appâts inaccessibles au grand public et aux animaux non ciblés, et les protéger des intempéries.

Edition de juillet 2016 – La présente notice a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit et les renseignements qui y figurent ont pour but de vous conseiller avec un souci permanent de bien vous servir mais sans aucun engagement de notre part. L'évolution de la technique étant permanente et chaque application pouvant présenter des particularités, il appartient à l'utilisateur de vérifier que les produits et les conditions d'application sont compatibles avec l'usage envisagé et que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente